

**RÉPUBLIQUE DE GUINÉE**

Travail – Justice – Solidarité

**HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION**

**Termes de Références**

Pour le recrutement d’un Cabinet/Bureau d’enquêtes et de sondages pour une mesure d’audience des Médias Audiovisuels Guinéens dans le cadre du

**Projet *« Appui pour une régulation performante de la Haute Autorité de la Communication ».***

**1.   CONTEXTE**

En 2017, la Haute Autorité de la Communication a effectué un contrôle des radios et télévisions installées en Guinée pour avoir la situation sur le fonctionnement des SMA (services média audiovisuel) en Guinée. Le contrôle a surtout concerné l’aspect technique et les documents administratifs.

Ce contrôle des SMA (radios et TV) auquel s’ajoute la solution de monitoring le SYSMAPI (Système de Monitoring par Internet) utilisé par la HAC ne permettent pas d’avoir une vue complète de la situation de l’ensemble des média audiovisuels du pays s’agissant :

* de l’audience,
* de la couverture géographique,
* du contenu des programmes,
* de la définition exacte du profil et de la ligne éditoriale,
* du respect ou non des cahiers de charges par les radios et TV,
* du professionnalisme,
* des cibles et leurs caractéristiques.

Cette mesure d’audience qualitative et quantitative vise à faire l’état global des lieux des médias audiovisuels à travers une évaluation de la qualité des contenus des émissions.

Elle vise aussi à identifier parmis les média audiovisuels, les plus crédibles et les plus professionnels, à évaluer leurs cibles, à connaitre leur audience et, à renforcer les capacités de journalistes sur les techniques de couverture d’élections.

Cette audiométrie est pertinente puisqu’elle permettra également de déterminer la perception des auditeurs sur ces médias, pour une meilleure régulation des médias par la Haute Autorité de la Communication (HAC).

La HAC estime que cette mesure d’audience, permettra d’identifier, de mesurer les performances des radios et télévisions et de les accompagner à améliorer le contenu de leurs programmes en tenant compte des aspirations/besoins des auditeurs.

**2 .PROFIL DU CABINET/BUREAU D’ETUDES**

Pour la réalisation de cette étude, la HAC souhaite recourir aux services d’un Cabinet/bureau d’études disposant de l’expertise et de l’expérience nécessaires dans la conduite des enquêtes sociologiques et audiométriques.

**3.   DESCRIPTION DES TACHES DU CABINET/BUREAU D’ETUDES**

Sous la supervision de la Haute Autorité de la Communication, le Cabinet/Bureau d’enquêtes et de sondages devra contribuer à l’atteinte des objectifs visés, notamment faire l’état des lieux avec des informations qualitatives pertinentes et des données qualitatives fiables permettant d’assainir l’environnement des médias audiovisuels guinéens, une meilleure régulation et un meilleur accompagnement des médias par la Haute Autorité de la Communication.

A cet effet, le Cabinet/Bureau d’enquêtes et de sondages devra mener à bien les tâches suivantes :

* Evaluer l’audience des médias audiovisuels et identifier leurs principales cibles
* Déterminer la couverture géographique de chaque organe audiovisuel;
* Présenter les contenus des programmes par genre/type ;
* Définir le profil exact et la ligne éditoriale ;
* Evaluer le respect ou non des cahiers de charges des radios et TV ;
* Identifier les radios et TV illégales ;
* Faire un état des lieux global des médias audiovisuels guinéens en rendant disponible des statistiques et données pertinentes et fiables.

**4.  DUREE DE L’ENQUETE, PRINCIPALES TACHES ET LIVRABLES**

Les livrables attendus sont :

* Une note méthodologique détaillée, incluant l’échantillonnage, les outils de collecte, les protocoles du questionnaire, un chronogramme de réalisation et d’analyse des informations et toutes autres informations jugées utiles à présenter à la Haute Autorité de la Communication pour validation.
* Un annuaire/bottin des médias audiovisuels ;
* Un résumé du rapport final qui sera présenté en Power Point au cours d’une cérémonie de restitution publique des résultats de l'enquête
* Un rapport final en format électronique et format papier ;

La mesure d’audience sera menée sur toute l’étendue du territoire et touchera tous les organes de presse Audiovisuel. Elle durera 3 mois. La date limite du dépôt des offres est fixée le 21 Juin 2019 à 12h GMT, à l’adresse e-mail : [contact@hacguinee.org](mailto:contact@hacguinee.org) ou par transmission de courrier au siège de la Haute Autorité de la Communication, Palais du 25 Août 2019, Boulbinet, Commune de Kaloum.

Les cabinets / Bureaux intéressés sont tenus de présenter une offre technique détaillée et une offre financière sous plis fermés différents libellés comme suit :

* Recrutement d’un Cabinet/Bureau d’enquêtes et de sondages pour une mesure d’audience des Médias Audiovisuels Guinéens dans le cadre du Projet *« Appui pour une régulation performante de la Haute Autorité de la Communication ».*

**Offre technique**

* Recrutement d’un Cabinet/Bureau d’enquêtes et de sondages pour une mesure d’audience des Médias Audiovisuels Guinéens dans le cadre du Projet *« Appui pour une régulation performante de la Haute Autorité de la Communication ».*

**Offre financière**